Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le 26/02/2026
ID : 037-213700255-20260224-2026_10_DELIB-DE

Berthenay

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Indre et Loire
Commune de Berthenay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 Février 2026

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 Février 2026
Nombre de conseillers en exercice : 14
Nombre de conseillers présents : 14
Représentés par pouvoir : 0
Nombre de conseillers votants : 14

L'an deux mille vingt-six le vingt-quatre février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, s'est assemblé salle de convivialité – Halle Sportive de Berthenay, sous la présidence de Mr LOYAU-TULASNE Christophe, Maire. La séance a été publique.

Présents au début de séance : Mr LOYAU-TULASNE Christophe (Maire), Mr BERTRAND Jacky (1er Adjoint), Mr EMAILLE Gilles (2ème Adjoint), Mr MENDEZ Patrick (3ème Adjoint), Mr BEAUPLAT Nicolas, Mme DEPAUL Valérie, Mme DORANGE Annie, Mme FAIRIER Emilie, Mr GUILMET Patrick, Mme NAULEAU Marie-Anne, Mr ROCHEREAU Sébastien, Mme SALGUEIRO Audrey, Mme SAUNIER Françoise et Mme YVELIN Carole, Conseillers Municipaux.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer, Monsieur LOYAU-TULASNE ouvre la séance à 19H10.

A été nommé secrétaire de séance : Mme SAUNIER Françoise

Délibération n°2026/10 : Tours Métropole Val de Loire – Rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement 2024
Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Conformément à la réglementation, le maire de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération communale est destinataire du rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable et d'assainissement (R.P.Q.S.) et le présente au conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.
Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers des services, notamment par une mise en ligne sur le site de la métropole.

Considérant, que ce rapport permet de décrire les activités de l'eau et assainissement à l'échelle de la Métropole par des indicateurs techniques et financiers ainsi que des indicateurs de performance,

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le rapport ci-annexé.

Décision :
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de distribution publique d'eau potable pour l'année 2024 ci-annexé,

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le 26/02/2026
ID : 037-213700255-20260224-2026_10_DELIB-DE

Vu la délibération du Conseil Métropolitain en date du 29 septembre 2025,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- prend acte du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et d'assainissement établi par la métropole, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la présente délibération.

MAIRIE DE BERTHENAY (Indre-et-Loire)

Le Maire,

Christophe LOYAU-TULASNE

La Secrétaire de séance

Françoise SAUNIER